



Municipalité d'Ulverton

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière,

Que lors de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2025, le conseil de la municipalité d'Ulverton, a adopté le « **Règlement numéro 2025-02 établissant les normes d'épandage des matières résiduelles fertilisantes sur le territoire de la Municipalité d'Ulverton** ».

Que le règlement numéro 2025-02 est entré en vigueur le 3 mars 2025, conformément à la loi ;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2025-02 au bureau de la municipalité d'Ulverton, situé au 151, route 143 durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À ULVERTON, CE 4^E JOUR DU MOIS DE MARS 2025.

Vicki Turgeon, DMA
Directrice générale/Greffière-trésorière